

Identification professionnelle FNTP

**les bons usages pour obtenir ses IP
STRRES - Les réparateurs d'ouvrages
d'art.**

François Oger

Patrick Blondelle



La commission IP du STRRES

COMPOSITION :

- Patrick BLONDELLE (Demathieu bard Construction) (président)
- Alain BALDINGER (SAERT)
- Christophe DEMAISON (DUMANOIS)
- Gil ESPIC (ETANDEX)
- Benoît LALAUDE (AEVIA)
- Julien NICOLI (BTPS)
- Christophe PAULARD (TECHNIREP)
- Jean-François RIBES (NGE GC)
- Pascal RIBOLZI (BERTHOLD)
- Sylvain ROMOEUF (ROMOEUF)
- CEDRIC SIMON (COLAS GC)
- Fabien TESSON (FREYSSINET)
- Pierre RIEDINGER (secrétaire)



Les missions de la commission IP STRRES

- Analyser vos attestations et donner un avis qui est transmis à la FNTTP

72 Travaux liés à la réparation - réhabilitation et au renforcement des structures de GC

722 Structures métalliques

- 7221 Renforcement et réparation des structures métalliques

723 Ouvrages en fondation

- 7234 Renforcement et réparation par clous, tirants d'ancrage, boulons d'ancrage, pieux et micropieux.

725 Entretien et réparation des équipements d'ouvrage

- 7252 Etanchéité
- 7253 Remplacement et réparation des joints de dilatation sur chaussées
- 7254 Remplacement et réparation des dispositifs de retenue, garde-corps
- 7255 Remplacement des appareils d'appui par vérinage

Les missions de la commission IP STRRES

- Analyser vos attestations et donner un avis qui est transmis à la FNTTP

72 Travaux liés à la réparation - réhabilitation et au renforcement des structures de GC

726 Structures en maçonnerie

- 7261 Jointoiement ou rejointoiement de maçonnerie
- 7262 Régénération et injection des maçonneries
- 7263 Reprise des maçonneries

727 Structures en béton

- 7271 Reprise des bétons dégradés
- 7272 Injection des fissures
- 7273 Protection des bétons
- 7274 Renforcement par surépaisseur de béton projeté par voie sèche
- 7275 Renforcement par surépaisseur de béton projeté par voie mouillée
- 7276 Réparation et renforcement par armature passive additionnelle extérieure au béton
- 7277 Réparation et renforcement des structures par précontrainte additionnelle

- Travailler sur l'évolution de la nomenclature.



Les missions de la commission IP STRRES

- **Fréquences des réunions**

- 1 réunion en présentiel tout les 2 mois et des réunions en teams en fonctions des demandes.

- **La commission IP du STRRES de mai 2024 à juin 2025 a traité:**

**88 dossiers (63 l'année dernière)
dont transmis 36 par des adhérents
a donné son avis sur
206 Demandes d'IP (contre 133).**

Les missions de la commission IP STRRES

- Bilan de la période

famille	IP demandées	Avis favorable	Dont à titre confirmé
métal	6	1	0
fondations	13	11	9
équipements d'ouvrages	32	21	15
maçonnerie	63	46	24
béton	92	51	19
TOTAL	206	130	67



La commission IP du STRRES

François OGER

Chef de service de l'Identification Professionnelle de la FNTF

La carte professionnelle FNTTP

La FNTTP est en charge du recensement des Entreprises de Travaux Publics (arrêté du 17 octobre 1946)

- Elle délivre une carte professionnelle par n° SIREN, aux entreprises en règle de leurs obligations sociales
- Annuelle (du 1 avril au 31 mars - Renouvelée chaque année).
- 8 748 entreprises adhérentes à la FNTTP



- Entreprises avec carte professionnelle vierge
- Entreprises avec carte professionnelles avec IP



La carte professionnelle

- ➔ La carte professionnelle :
 - Informations à caractère administratif et juridique
- ➔ Les Identifications Professionnelles :
 - Informations à caractère technique



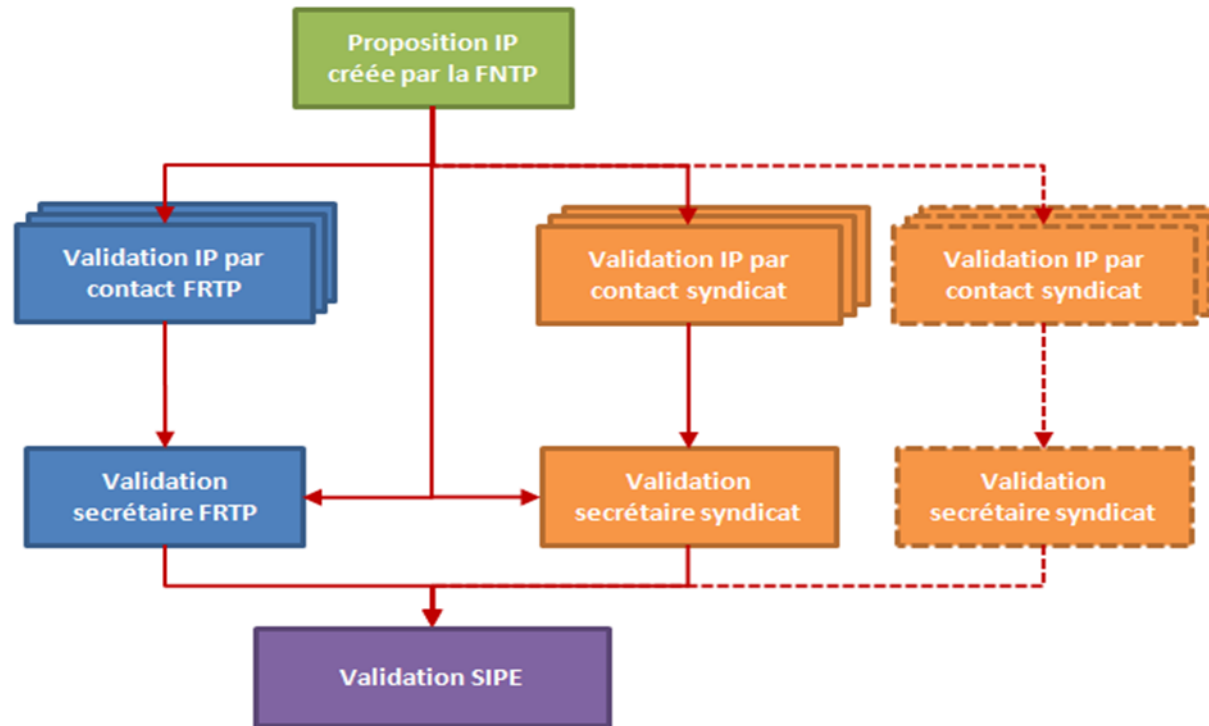


L'Identification Professionnelle

- Reflet du savoir-faire des entreprises. Elle offre une vision globale des compétences maîtrisées.
- En fonction :
 - Des moyens humains (effectif permanent)
 - Des moyens matériels mobilisables
 - De références de ses réalisations (attestation de travaux)
- Attribuées suite à passage devant 2 commissions.

L'attribution d'IP est obligatoirement validée par :

- La commission régionale selon le siège de l'entreprise (20 F RTP)
- La commission de spécialités selon l'IP sollicitée (16 syndicats)





L'attribution d'IP est obligatoirement validée par :

- La commission régionale FRTP:
 - Commissions composées de **membres reconnus pour leur connaissance du terrain.**
 - Elles doivent permettre de valider les capacités techniques des entreprises et de **détecter les erreurs, les abus, voire parfois les omissions.**
- La commission de syndicats de spécialités (nationales - ou régionales pour les syndicats ayant des délégations en régions) :
 - Commissions composées **d'experts de la profession.**
 - Elles vérifient les capacités « métiers » des entreprises.



Durée de validité des IP

- ➔ Validité 4 ans en coutumière :
 - 3 attestations de travaux significatives de moins de 5 ans dont 1 de moins de 3 ans.
- ➔ Validité 2 ans en probatoire :
 - 1 ou 2 attestations de travaux significatives de moins de 5 ans dont 1 de moins de 3 ans.

Les décisions des commissions d'attribution doivent s'appuyer exclusivement sur ces deux textes

- La nomenclature des Travaux Publics.
- Le référentiel de l'Identification Professionnelle

Ces 2 documents ont été rédigés par les professionnels impliqués dans les réseaux des **20 FRTP** et de **16 syndicats de spécialité** et de la **FNTP**.

Tout refus par les commissions d'attribuer une Identification Professionnelle proposée par la FNTP devra être motivé.





Ce système repose sur l'intervention de tous les acteurs de la filière TP

- Les **entreprises** qui rédigent les attestations de travaux,
- Les **maîtres d'ouvrages** et les **maîtres d'œuvres** qui reconnaissent l'exactitude de ces attestations en les signant,
- Les **Fédérations Régionales des Travaux Publics** et les **Syndicats de spécialités** qui émettent un avis sur l'attribution des IP,
- La **Fédération Nationale des Travaux Publics** qui synthétise et édite les cartes professionnelles.

Quelques intérêts de la carte professionnelle enrichie d'IP

- Les entreprises à jour de cotisations FNTF peuvent obtenir gratuitement leur carte professionnelle et des IP.
- Technique** : La carte professionnelle est un outil de reconnaissance.
Elle valorise le savoir-faire des entreprises ayant satisfait aux conditions d'attributions posées dans la nomenclature des Travaux Publics et dans le référentiel.
- Commercial** : Figurer dans l'annuaire des entreprises de la FNTF.
Il offre une visibilité locale et nationale de son entreprise et permet de se faire connaître des bureaux d'études, des maîtres d'œuvres ou d'ouvrages, des futurs collaborateurs, de repérer des sous-traitants ou des cotraitants potentiels ...
- Administratif** : L'acheteur peut se référer aux Identifications Professionnelles pour apprécier les capacités techniques des candidats à un marché public.
- Financier** : Critère bonifiant entrant dans le score des entreprises pour certains assureurs qui accordent des diminutions tarifaires aux entreprises justifiant d'une IP



PREPRIETAIRES : Pierre Paul Jacques

ATTESTATION DE TRAVAUX

Nature de l'ouvrage : Pont

Libellé de l'ouvrage : XYZ

Libellé du marché : Renforcement structurel du pont 515 050 4 25 724 011

Le marché est-il d'un marché à bon de commande ☐ oui ☒ non

Adresse des travaux : Oraison 46700 Code postal

Date de début des travaux : 02/12/2024 Date de fin des travaux : 10/12/2024

Montant Total HT du marché 125 000.00€ Dont Part de l'entreprise : 105 000.00€

Les travaux ont-ils été sous-traités ☒ oui ☐ non Si oui, montant HT des travaux sous-traités : 20 000.00€

Matériel utilisé pour l'ouvrage :

Description des travaux réalisés par l'entreprise hors sous-traitance et quantités mises en œuvre :

Les travaux ont consisté au renforcement d'un VAPP (efforts tranchants et bielles d'abouts) sur la route départementale 952

à l'aide de : - béton et renforcement par armature passive supplémentaire extérieure au béton par application de 100 m de tissu 30 cm large IP 727b

Prise des béton dégradés 15 m³, débourrage, pose de la passerelle des aciers et reprise avec un mortier R4 - IP 727c



Paraphe
MOA
MOE

Matériels utilisés pour la réalisation des travaux : (Cochez les cases retenues)

Matériel d'études : ☒ oui ☐ non Laboratoire : ☐ oui ☒ non

Matériel spécifique :

Matériel utilisé pour l'ouvrage : - échafaudage fixe et/ou roulant avec encombrent à respecter sous les poutres (prise en compte du risque de chutes d'intumescence) - Bâchage et chauffage par intervention sur le mois de décembre. Matériel pour l'application et l'entretien du renforcement carbone : appareil SATTEC, hydrobombe, pompeuse à béton avec aspirateur, mélangeur à main, bécane, spatules, rouleau, etc.

Autre (précisez tout autre élément susceptible de valoriser les prestations de l'entreprise) :

Travaux effectués sur période courte et hivernale avec fermeture de la chaussée et mise en place d'une déviation. - Art encombrent des réseaux entre les poutres de l'ouvrage.

Contraintes environnementales (Cochez les cases retenues)

Circulation piétonne : ☐ oui ☒ non Encombrement dû à des réseaux (eau, électricité) : ☒ oui ☐ non

Circulation automobile : ☐ oui ☒ non Exigence de l'espace réservé au chantier : ☒ oui ☐ non

OBSERVATIONS :

Les travaux ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

SIGNATAIRE

Nom : Prénom :
Fonction :
Organisme :
Mail :

DATE : Cachet et signature du maître d'ouvrage et (ou) du maître d'ouvrage

Paraphe :
MOA :
MOE :



Réponses au Questions



Disponible sur www.fntp.fr

Annuaire des entreprises, téléchargement des
cartes professionnelles

Référentiel et nomenclature

Obtenir ou renouveler des IP : guide de
constitution des dossiers, formulaire de
demande, modèle d'attestation de travaux,
Plateforme de Dépôt en ligne
